



## REGLEMENTATION PROVINCIALE

**Abrogé par :**  
- Arrêté n° 1922-2018/ARR/DES du 17 juillet 2018

M1

### **ARRÊTÉ** **n° 268-2013/ARR/DES du 27 février 2013** *listant les grandes écoles permettant de bénéficier de la bourse d'excellence*

**LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 35-2006/APS du 3 août 2006 relative aux aides scolaires pour études supérieures ou spécialisées ;

Vu la délibération n° 48-2012/APS du 26 décembre 2012 relative à la création d'une bourse d'excellence ;

Vu le rapport n° 159-2013/ARR/DES/SBAEE du 23 janvier 2013,

### **ARRÊTE**

**Modifié par :**  
- Arrêté n° 1632-2013/ARR/DES du 19 juillet 2013

#### **ARTICLE 1 :**

*Modifié par arrêté n° 1632-2013/ARR/DES du 19/07/2013, art.1 et 2*

Conformément à l'article 1 de la délibération n° 48-2012/APS du 26 décembre 2012 les grandes écoles ouvrant droit à la bourse d'excellence sont les suivantes :

#### **I. Les Écoles d'ingénieurs françaises**

- École centrale de Lille (ex-IDN, Institut Industriel du Nord)
- École centrale de Lyon
- ECN, École centrale de Nantes
- ECP, École centrale de Paris
- EMA, École des mines d'Alès
- [EMD](#), École des mines de Douai
- [EMN](#), École des mines de Nancy
- [EMN](#), École des mines de Nantes
- [EMP](#), École des mines de Paris
- [EMSE](#), École des mines de Saint-Étienne
- [ENPC](#), École nationale des ponts et chaussées
- [ENSAE](#), École nationale de la statistique et de l'administration économique
- [ENSAI](#), École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information
- [ENSAM](#), École nationale supérieure des arts et métiers

- [ENSEEG](#), École nationale supérieure d'électrochimie et d'électrometallurgie de Grenoble
- [ENSEEIH](#), École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique
- [ENSG](#), École nationale supérieure de géologie
- [ENSL](#), École nationale supérieure Louis Lumière
- [ENST](#), École nationale supérieure des Télécoms (Télécom Paris)
- [ENS](#), École normale supérieure
- [ENS Cachan](#), École normale supérieure de Cachan
- [ENS Lyon](#), École normale supérieure de Lyon
- [ENTPE](#), École nationale des travaux publics de l'État
- [École polytechnique](#)
- [ESTP](#), École spéciale des travaux publics
- [École supérieure d'électricité](#) (Supélec)
- Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques
- Institut polytechnique de Bordeaux
- Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation
- Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
- Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'Institut national polytechnique de Lorraine
- Ecole supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'université de Poitiers
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest)
- Télécom Bretagne
- Ecole et observatoire des sciences de la terre de l'université de Strasbourg
- Institut national polytechnique de Toulouse
- Ecole nationale supérieure de chimie de Paris
- Ecole nationale supérieure de techniques avancées
- Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris
- Institut d'optique théorique et appliquée
- Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (SUPAERO)
- ESRA, 3D, Ecole supérieure de réalisation d'audiovisuelle 3D
- **Institut national polytechnique de Grenoble**
- **Ecole nationale supérieure publique d'ingénieur (SUPMECA)**
- **Ecole nationale supérieure des ingénieurs de constructions aéronautiques (ENSICA) de Toulouse**
- **Ecole supérieure du cinéma d'animation et des effets spéciaux (SUPINFOCOM)**

## II. Les écoles de commerce

- [EDHEC](#), École de hautes études commerciales du Nord
- [ESSEC](#), École supérieure des sciences économiques et commerciales
- [HEC](#), École des hautes études commerciales

## III. Les écoles agronomiques et vétérinaires

- [École nationale vétérinaire \(Toulouse\)](#) – Lyon – Nantes – Alfort
- AgroParisTech (Grignon)
- ENGREF – Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts (interne à AgroParisTech)
- ENSAIA (Nancy) Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires
- EI PURPAN (Toulouse), privé
- ENSTIB (Epinal) – Ecole nationale supérieure des technologies et industries du bois
- ENGEES (Strasbourg) – Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement

## IV. Les écoles étrangères

- **London School of Economic's and Political Sciences (LES)**

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République pour la province Sud et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.